ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question écrite n° 60957

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les difficultés de fonctionnement des associations membres du Mouvement National des Chômeurs et Précaires « MNCP », et plus précisément sur le cas de « CHOM'ACTIF ». Alors que ces associations effectuent une mission essentielle auprès des personnes sans emploi, leur apportant un soutien et en assurant la défense de leurs droits, celles-ci sont confrontées à une diminution de l'appui financier de l'État qui met en péril la pérennité des missions d'accompagnement et de suivi des chômeurs qu'elles exercent. Aussi, elle lui demande s'il envisage la possibilité d'octroyer un cadre financier pluriannuel pour ces associations afin qu'elles puissent disposer des moyens nécessaires aux succès de leurs actions.

Texte de la réponse

Le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social est tout à fait conscient du travail effectué par les associations de chômeurs sur le terrain, notamment l'accueil, l'accompagnement et le suivi des chômeurs et des personnes en situation précaire, actions qui sont financées depuis plusieurs années et permettent aux demandeurs d'emploi d'être soutenus dans leur recherche d'emploi. L'Etat finance depuis de nombreuses années ces associations afin qu'elles puissent se professionnaliser et développer leurs outils de communication. Vu le cadre budgétaire contraint, il est parfois difficile de maintenir les sommes allouées à ces associations à hauteur des années précédentes. Plus précisément, concernant le mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), le Ministère du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social finance cette association depuis une dizaine d'années sur la base de conventions annuelles à hauteur de 200 000 euros. En 2015, afin de donner de la visibilité à ce réseau avec ses ressources, une convention triennale sera conclue avec un engagement de stabilité des financements par rapport à 2014, ce qui apportera plus de cohérence aux actions menées dans le temps comme la professionnalisation du réseau et de ses associations.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Auroi
Circonscription : Puy-de-Dôme (3e circonscription) - Écologiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60957
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 juillet 2014, page 6158
Réponse publiée au JO le : 11 août 2015, page 6229